

Communiqué de presse

Paris, le 24 septembre 2024

La FEDENE et l'APVF publient un guide pour faire connaître le contrat de performance énergétique (CPE) : un outil au service des collectivités

Le contrat de performance énergétique (CPE) a la particularité de garantir des baisses d'énergie et de carbone significatives dans la durée, avec des gains financiers largement sécurisés. Pour en faire la promotion, FEDENE Efficacité énergétique, en partenariat avec l'Association des Petites Villes de France (APVF), a réalisé un guide pratique qui donne les clés pour y avoir recours et ainsi accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics tout en préservant les finances des collectivités.

La rénovation des bâtiments publics est un levier incontournable dans la réalisation des objectifs de transition écologique et énergétique. Les bâtiments des collectivités, qui représentent 75 % de la surface des bâtiments publics, doivent être rénovés et cela ne peut pas se faire avec les seules aides publiques. Dans cette logique, il est désormais possible de coupler le CPE avec le tiers-financement pour les acheteurs publics sous la forme de marchés publics globaux de performance énergétique à paiement différé.

Ce guide complet a une vocation très pratique : expliquer concrètement les moyens et méthodes de mise en œuvre des contrats de performance énergétique. Des retours d'expériences sur des projets dont les résultats sont connus viennent illustrer les avantages indéniables des CPE pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics en agissant efficacement sur les trois axes de la décarbonation : sobriété, efficacité énergétique et énergies renouvelables.

Christophe Bouillon, président de l'APVF explique : *« la loi permet la mise en place de contrats de tiers-financement négociés sur de longues périodes pour générer suffisamment d'économies d'énergie garanties et assurer un bon retour sur investissement. C'est un moyen efficace et plus simple de faire de réelles économies d'énergie et de décarboner la chaleur des bâtiments publics, grâce à un seul appel d'offres pour le financement, les travaux de rénovation et l'exploitation des bâtiments »*. Eric Trévoizan, président de FEDENE Efficacité énergétique ajoute : *« Dans la perspective de la mise en œuvre du décret Eco Energie Tertiaire d'ici 2030, les collectivités sont confrontées à un mur d'investissements pour rénover leurs écoles, leurs piscines et l'ensemble des bâtiments dont elles ont la charge. Ce dispositif est le bienvenu pour élargir la palette de solutions du code des marchés publics et constitue une solution simple pour accélérer la rénovation énergétique du bâti public »*.

Ce guide est une source d'informations pour les élu(e)s et responsables de services techniques des collectivités, quelle que soit leur taille, et un véritable outil pour envisager sereinement les travaux à entreprendre.

À propos de la Fedene

La FEDENE, fédération professionnelle des entreprises de services pour l'énergie et l'environnement, regroupe 6 syndicats qui œuvrent pour améliorer l'efficacité énergétique et les services aux bâtiments, décarboner la production de chaleur et de froid à partir d'énergies renouvelables et de récupération, dans les villes, les logements, le secteur tertiaire et l'industrie. Ses adhérents sont des entreprises de toutes tailles, des petites et moyennes entreprises et des grands groupes, soit 1500 entreprises locales, présentes sur l'ensemble de la chaîne de valeur et réparties sur tout le territoire. Elles emploient 50 000 collaborateurs en France et représentent un chiffre d'affaires annuel de 13 milliards d'euros.

A propos de l'APVF

L'Association des petites villes de France fédère depuis 1990 les petites villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Elle compte aujourd'hui près de 1200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer.

Contacts presse APVF

André ROBERT, Délégué général - 01 45 44 00 83 - arobert@apvf.asso.fr

Marie COULET, Conseillère - 01 45 44 00 83 - - mcoulet@apvf.asso.fr

Contact presse FEDENE

Véronique LELIÈVRE – Responsable communication - vlelievre@fedene.fr - 06 99 31 67 53

Camille ROLLAND – Directrice de clientèle - camille.r@tmarkoagency.com – 06 75 84 52 08

Mathieu MASSIMI – Consultant - mathieu.m@tmarkoagency.com – 06 12 55 17 07

Suivre la Fedene sur www.fedene.fr / [LinkedIn](#) / [X](#) / [YouTube](#)